



N° IP-2026-31

DISPOSITIF D'URGENCE D'AIDE ALIMENTAIRE**du CCAS de Dumbéa Georges-Bernard-Barreau****Apporter un soutien concret aux personnes les plus vulnérables**

Dumbéa, le 17 août 2026

Dans un contexte de grande précarité sociale liée aux conséquences des émeutes de 2024, certaines familles rencontrent des difficultés croissantes pour subvenir à leurs besoins essentiels. Le CCAS de Dumbéa a décidé de se mobiliser à travers un dispositif d'urgence d'aide alimentaire, financé par l'État, qui vise à apporter un soutien concret aux administrés les plus vulnérables.

Depuis le début de l'année 2026, l'activité du CCAS a connu une progression sans précédent sur le volet du soutien alimentaire avec 1 111 interventions et 861 foyers accompagnés pour un montant d'environ 16 millions de francs, soit près de six fois plus que l'année précédente.

Une procédure de demande simplifiée

Pour pouvoir répondre au mieux aux besoins des familles dumbéennes les plus fragilisées, le CCAS de Dumbéa met en place un dispositif d'urgence d'aide alimentaire, financé dans le cadre de la Dotation de Solidarité Républicaine (DSR) de l'État. Une procédure de demande simplifiée permet de garantir un accès rapide et équitable, tout en limitant les démarches administratives pour les usagers et la charge de travail pour le service social.

La demande peut être réalisée via un formulaire en ligne sur le site dumbea.nc ou en format papier, directement auprès du centre communal. L'aide est attribuée sous la forme d'un bon d'achat d'une valeur de 5 000 francs par personne, utilisable au choix auprès des prestataires partenaires du CCAS pendant une durée de 30 jours après édition. L'enveloppe budgétaire consacrée à ce dispositif s'élève à 10 millions de francs.

Au travers du formulaire, l'administré a également la possibilité de demander un rendez-vous auprès d'un travailleur social du CCAS pour aborder d'autres problématiques du foyer (problèmes administratifs, logement, handicap, personnes âgées, parentalité, scolarité, surendettement, etc.).

Les conditions d'octroi de l'aide

- Être majeur
- Résider à Dumbéa depuis plus de 6 mois
- Ne pas dépasser le plafond de ressources mensuelles de 96 200 francs
- Dans la limite d'une demande par personne, susceptible d'être renouvelée une fois
- Sous réserve de la transmission des justificatifs demandés
- Dans la limite des crédits disponibles

Contact presse

Service communication

Tél. : 41 40 22 / communication@ville-dumbea.nc